

## Petite incursion dans la jungle topicale

*A short expedition into the topical jungle*

Anne Theissen

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/200>

DOI : [10.4000/praxematique.200](https://doi.org/10.4000/praxematique.200)

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2001

Pagination : 2-18

ISSN : 0765-4944

### Référence électronique

Anne Theissen, « Petite incursion dans la jungle topicale », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 37 | 2001, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.200>

---

Anne Theissen  
*Université Marc Bloch de Strasbourg & Scolia*

---

## **Petite incursion dans la jungle topicale\***

### **Introduction**

Se lancer à l'abordage du thème et de ses acolytes, puisque « cette notion se dédouble sous la forme d'un couple dichotomique »<sup>1</sup> diversement nommé (Galmiche 1992 : 3), est une mission délicate. Il faut avant tout, comme le constatent de nombreux auteurs, se frayer un passage dans ce que l'on peut appeler la *jungle* topicale. La chose n'est pas aisée puisque les chemins, même balisés, restent accidentés et glissants. En effet, si bon nombre de linguistes jugent cette notion ou cette opposition centrale, tous s'accordent à souligner l'hétérogénéité, notamment définitoire, à laquelle il faut faire face. Au vu d'une telle situation, Nølke va même jusqu'à suggérer qu'« il y a autant de conceptions des notions de thème, rhème, foyer, etc., qu'il y a de linguistes qui se sont occupés des structures thématiques et informationnelles de l'énoncé »<sup>2</sup>. Cette extrême difficulté conduit d'ailleurs certains à préconiser l'abandon<sup>3</sup> de cette notion ou son remplacement par un autre concept (Mondada, 1994).

---

\* Un grand merci à Ignace. Merci également à C. Schnedecker dont les conseils avisés nous ont aidés à améliorer ce travail.

1. Cette dualité ou cette dichotomie fait quasiment l'unanimité, pourtant elle semble, elle aussi, devoir être rediscutée ou renégociée (*cf.* Siblot, 1998).
2. Nous empruntons la citation à Siblot (1998 : 40) qui l'emprunte lui-même à Wilmet (1997).
3. *Cf.* Levinson (1983), Berrendonner & Reichler (1997), Schlobinski & Schütze-Coburn (1992). Pour un commentaire sur la pertinence de cette notion, voir Combettes (1998 : 133-134).

Notre objectif se veut toutefois modeste. Nous souhaitons dans un premier temps rappeler quelques difficultés terminologiques, définitoires ou autres liées à la notion de thème, pour nous intéresser succinctement, dans un second temps, à l'opération de thématisation/topicalisation en essayant de comprendre pourquoi cette opération croise si souvent — à bon ou à mauvais escient — l'opération de focalisation. Nous avons évidemment conscience de l'imposante littérature sur la question. Aussi même si nous empruntons quelquefois des chemins de traverses et des raccourcis théoriques, nous espérons néanmoins éclairer quelque peu les tenants et les aboutissants de la problématique du thème et proposer ainsi une canne d'appoint au promeneur s'engageant en terrain thématique.

## 1. La notion *thème* : des difficultés et encore des difficultés...

Les difficultés liées à la notion de thème et à la binarité qu'elle implique sont légion. Pour tenter une première clarification, on peut proposer — sans aucune prétention à l'exhaustivité — un alignement tripartite des difficultés.

### 1.1. Des difficultés terminologiques d'abord

Les difficultés terminologiques sont en premier lieu liées à la multiplicité des dénominations existantes comme l'a souligné clairement Galmiche (1992). Elles ont trait ensuite, comme le constate toujours Galmiche, à la diversité des couples proposés et à un bougé terminologique plus ou moins grand<sup>4</sup>. Galmiche signale en effet, à titre d'exemple, qu'un terme comme *focus* peut, selon les analyses, aussi bien figurer à la place de la notion thème<sup>5</sup> comme premier élément de

---

4. Voir aussi Siblot (1998 : 42) « Les tentatives de bilan recensent sept à huit paires de termes dont le premier désigne le thème ou un équivalent : *thème / prédicat*, *sujet / prédicat*, *sujet psychologique / prédicat psychologique*, *thème / rhème*, *thème / propos*, *thème / noyau*, *topic / comment*, (*topique / commentaire*), *topic / focus*, *présupposé / focus*. À quoi il faut encore ajouter la multiplicité des interprétations qui, au sein des problématiques posées, introduisent de nouveaux couples : *support / apport*, *ancien / nouveau*, *fond / figure*, *moins informatif / plus informatif*, *prévisible / imprévisible*, *lié au contexte / indépendant du contexte...* »

5. Voir aussi Guimier (1999).

la dichotomie que coïncider avec le second élément de l'opposition, c'est-à-dire le rhème ou le commentaire avec à la clef donc un changement de sens troublant.

Il faut aussi souligner le(s) rapport(s) délicat(s) entre les dénominations *thème* et *topique*<sup>6</sup>. En effet, pour certains, ces termes sont quasiment des synonymes (Dubois *et al.*, 1974 : 489-490) alors que, pour d'autres, le topique n'est qu'une sous-espèce de thème ou une des manifestations possibles du thème (Caron & Mohamadou, 1999<sup>7</sup>, Dittmar, 1992<sup>8</sup>). Pour d'autres encore, la dénomination *thème* désigne le segment de l'énoncé qui renvoie à l'objet extra-linguistique de la prédication ('ce dont on parle'), qui est une entité universelle de la communication dont seul le codage syntaxique diffère dans chaque langue. Le topique, par contre, se voit redéfini comme cadre de l'énoncé pour renvoyer au constituant de l'énoncé établissant le cadre spatio-temporel ou individuel à l'intérieur duquel la prédication principale trouve sa validité (Chafe, 1976, Stark, 1999 : 339). C'est ainsi que dans un énoncé comme (1),

(1) Hier, Jean s'est cassé la jambe.

cette conception assignera à *Jean* le statut de thème puisqu'il s'agit de l'objet extra-linguistique sur lequel porte la prédication et à l'adverbe

---

6. Certains utilisent la forme *topic*.

7. « Nous réservons ici le terme de topique pour désigner l'élément détaché en tête d'énoncé et dont le reste de l'énoncé constitue un commentaire. (...) Le topique est une des manifestations du thème, qui peut, rester implicite, être disséminé dans tout un énoncé. Le thème, quand il ne se manifeste pas par un topique, ne peut être identifié qu'en posant une question dont l'énoncé serait la réponse ». (Caron & Mohamadou, 1999 : 66). Voir aussi Martinie & Sitri (à paraître) ; en considérant l'opération de thématization comme « un agencement particulier des constituants de l'énoncé », ces auteurs proposent de repérer les constituants thématiques par les propriétés suivantes : une propriété positionnelle (les éléments thématiques sont en position frontale), une propriété morphosyntaxique et fonctionnelle (les constituants thématiques sont des constituants peu intégrés à la structure), une propriété prosodique (la zone pré-rhématique est généralement affectée d'un contour intonatif final ascendant), une propriété informationnelle (les constituants thématiques ont un poids informationnel faible car ils sont affectés de la valeur « connu »).

8. Le topique est défini par Dittmar comme un thème dont la caractéristique est d'être marqué par des moyens linguistiques.

hier le statut de topique, puisqu'il installe le cadre temporel au sein duquel se vérifie la prédication.

Une autre conception consiste à proposer une sorte de *cohabitation pragmatique* liée aux trois fonctions fondamentales du signe langagier : « la représentation (d'un référent), l'expression (de celui qui parle), l'appel (à celui qui écoute) » (Pusch 1999 : 109-110). Ainsi Molnar (1993) cité par Pusch (1999 : 109-110) subdivise le niveau pragmatique en trois sous-niveaux auxquels sont respectivement associés les couples topique/commentaire, thème/rhème et arrière plan/focus. Le premier couple correspond à la fonction de représentation (d'un référent) et possède donc un caractère plutôt logique que pragmatique, puisqu'il s'agit du niveau de la prédication, opération constitutive de tout énoncé affirmatif. Le topique est alors le sujet de la prédication et le commentaire en est l'attribut. Le couple thème/rhème trouve sa pertinence au deuxième sous-niveau lié à la fonction appellative avec l'opposition donné/thème et nouveau/rhème. Le dernier couple, celui de l'arrière plan/focus se place au niveau du sous-niveau de la fonction expressive, qui renvoie au locuteur. La répartition arrière plan/focus se trouve déterminée par l'importance communicative attribuée aux parties de l'énoncé.

On vient de le voir, les dénominations *thème* et *topique* — les plus usitées dans la littérature — posent un problème terminologique qui se reflète évidemment sur le versant définitoire dès lors qu'on opte pour une différenciation. Toutefois, même si certains auteurs proposent des définitions distinctes, il faut tout de même signaler que, dans bon nombre d'études, il y a assimilation et/ou, au besoin, réajustements des acceptations proposées.

### 1.2. Des difficultés à cerner le terrain d'application ensuite

La surabondance « théorique » participe aussi du caractère transversal de cette notion. En effet « le phénomène en question ressortit à une multitude de points de vue : sémantique, logique, psychologique, pragmatique, énonciatif à quoi se mêlent des considérations relatives à la phonologie (intonation<sup>9</sup>) et à la syntaxe (constructions) » (Galmiche 1992 : 4). Cette notion représente ainsi un véritable carrefour où toutes

---

9. Pour exemple Lacheret-Dujour, Ploux, Victorri (1988).

les sensibilités théoriques se rencontrent et ce, sans véritablement accorder leur définition et leur mode d'application. Outre l'apparente polyvalence de cette notion, il faut aussi tenir compte du fait que les limites discursives sont, elles aussi, sujettes à discussion. Certains comme Dittmar (1988), Fradin & Cadiot (1988) et Marandin (1988)<sup>10</sup> proposent en effet de distinguer le thème qui relève du domaine intraphrastique de celui qui correspond au domaine transphrastique<sup>11</sup>. On peut noter à cet égard que les études qui portent sur *des introducteurs thématiques ou extracteurs topicaux* tels que *en ce qui concerne, pour ce qui est de, quant à* (etc.) adoptent généralement une conception transphrastique de la notion de thème<sup>12</sup>.

### 1.3. Les difficultés définitoires enfin

Les difficultés définitoires sont avant tout liées, comme le souligne Marandin (1988), à l'aspect — voire l'emploi — intuitif plus que définitoire de cette notion (Fradin & Cadiot, 1988) et à son association à un agglomérat de termes eux aussi en mal de définitude. Pourtant, *a priori*, les définitions ne manquent pas... Mais cette multiplicité engage plutôt l'équivoque que la clarté définitoire. Pour s'en convaincre, on peut se reporter à la liste non exhaustive des définitions du thème relevées par Grobet (2000) :

— « le contenu du discours (par ex, de manière informelle, chez Bakhtine 1984, ou encore dans le domaine littéraire comme le relèvent Ducrot & Schaeffer, 1995 : 531)

---

10. Cf. l'opposition entre l'approche de Givon (1992) et celle de Lambrecht (1994) : alors que les travaux du premier ont trait à la cohérence discursive, ceux du second se tournent vers la structuration syntaxique des énoncés. Cf. aussi Firbas (1964, 1992) qui fait du topique une unité essentiellement phrastique.

11. Voir aussi Fløttum (1999, à par.) qui distingue le *thème phrastique* du *thème textuel* : le premier correspondant au premier segment de la phrase alors que le second est entendu comme « un regroupement de sèmes récurrents susceptibles de lexicalisations diverses, groupement faisant partie, explicitement ou implicitement, du contenu textuel dans son ensemble ». (Fløttum, 1999 : 136). Position à rapprocher peut-être de celle de Dobrovie-Sorin (1999) qui dissocie le *thème syntaxique* identifié sur la seule base de la structure syntaxique de la phrase en faisant abstraction du contexte et le *thème contextuel* identifié sur la base du contexte.

12. Voir notamment Fløttum (à par.), Prévost (à par.), Porhiel (à par.).

- une position syntaxique (par exemple chez Chomsky ou Rizzi, 1997)
- la représentation d'un référent du discours (Givon, 1983, 1992)
- l'objet central d'une description (voir notion de « thème-titre » chez Adam, 1992)
- un segment d'énoncé vs un constituant fournissant un cadre à la proposition (Stark, 1999)
- le premier élément de l'énoncé (Halliday, 1967)
- un premier segment de l'énoncé facultatif caractérisé par une intonation finale montante (Danon-Boileau et *al.*, 1991 : 115)
- une proposition à propos de laquelle le locuteur demande ou fournit une information (Keenan & Schieffelin, 1976)
- l'élément de l'énoncé porteur du plus bas degré de dynamisme communicatif (Firbas, 1964, 1972, 1974, 1992)
- un élément assurant la cohérence de la suite des énoncés (Danes, 1974)
- une contrainte d'enchaînement entre les interventions (Roulet et *al.*, 1985)
- Fradin et Cadiot évoquent encore le rôle actanciel<sup>13</sup> (Gruber et Jakendoff), un centre psychologique d'attention (Li & Thompson), une condition de pertinence pour l'interprétation des énoncés (Cornulier & Haiman) ». (Grobet 2000 : 17).

Cette prolifération définitoire n'interdit pas des regroupements. Grobet (2000 : 19-23) propose ainsi cinq types de définitions pouvant se recouvrir ou se croiser :

- 1) le topique défini comme l'information donnée
- 2) le topique défini comme ce dont parle l'énoncé
- 3) le topique défini comme le point de départ de l'énoncé
- 4) le topique défini comme l'élément porteur du plus bas degré de dynamisme communicatif
- 5) le topique discursif.

---

13. Il s'agit ici de la notion syntaxique de rôle thématique.

Prévost (1998, 16-19<sup>14</sup>), pour sa part, repère quatre principales conceptions :

a) le thème comme point de départ psychologique et/ou positionnel (initiée par les travaux de l'école de Prague, cette lignée est nourrie — avec évidemment des points de divergence — par Travnicek (1962), par Halliday (1974, 1985), etc.)

b) le thème comme 'ce dont il est question' (notion d'*aboutness*) avec deux points de vue à la clef : un point de vue pragmatique<sup>15</sup> (Danes, 1974, Lambrecht, 1974, Dik, 1978) et un point de vue syntaxique qui relie de façon implicite le sujet (syntaxique) au topique en considérant les sujets non marqués comme des topiques de base

c) le thème comme élément connu/nouveau, donné récupérable, accessible, et dépendant du contexte... et les corollaires du types : inconnu, non récupérable<sup>16</sup>...

d) le thème comme base du *Dynamisme Communicatif* et comme élément affecté du plus petit degré de dynamisme communicatif. Cette conception est essentiellement développée par l'école de Prague (cf. notamment Firbas 1974, 1992).

Il paraît néanmoins possible de procéder, avec Combettes (1998), à un regroupement encore plus drastique<sup>17</sup> en deux types d'approches :

(i) le thème comme « le point de départ » de l'énoncé<sup>18</sup> qui croise la route du thème « ce dont on dit quelque chose » puisque la notion de « point de départ » est commune aux deux points de vue<sup>19</sup> ;

(ii) le thème comme l'élément connu ou donné et donc comme l'élément le moins informatif<sup>20</sup>.

---

14. Voir aussi Prévost (1997).

15. Dans cette optique « le schéma topic-comment » structure chaque phrase en forme d'un message à propos d'un de ses constituants. » (Prévost, 1998 : 16).

16. Prévost illustre cette conception à l'aide des travaux de Chafe (1976, 1987) ou encore ceux de Prince (1981).

17. Nous nous reportons à Combettes (1998 : 134-135). Voir aussi Combettes (1999).

18. Avec des points de divergence ce chemin est emprunté par Paul (1880), Travnicek (1962), Halliday (1967, 1970).

19. Pour illustrer cette approche, Combettes signale les travaux de Kuno (1972), Dik (1978), Reinhart (1982) et Lambrecht (1994).

20. Cette « connaissance » est là aussi déclinée différemment selon les auteurs (cf. Prince, 1981, Chafe, 1987).

Ces deux approches n'ont rien d'incompatible dans la mesure où, d'une part, elles « s'attachent à deux aspects différents du niveau informationnel » (Combettes 1998 : 134) et où, d'autre part, il y a un point de contact central entre ces deux types de définitions, puisqu'il est souvent implicitement admis que le thème « point de départ » coïncide avec le thème « référent connu ». Cette rencontre a pour conséquence intéressante le fait que les études portant sur la saillance ou sur les différents degrés de connaissance partagée trouvent là une forme d'autonomie par rapport à l'une ou l'autre des définitions du thème/topique, puisqu'elles sont utilisées et utiles dans les deux approches :

(a) le SN saillant se situe au degré le moins élevé sur l'échelle du dynamisme communicatif et en même temps se révèle un bon candidat au statut de « point de départ », puisqu'il est présent à la pensée du locuteur au moment de l'énonciation

(b) le SN qui renvoie à un référent connu peut non seulement accéder au statut de thème — il est en effet affecté du degré le plus faible du dynamisme communicatif — mais aussi être « le point de départ ».

## **2. Thématisation, topicalisation et focalisation : même combat ?**

La thématisation constitue le versant dynamique de la problématique du thème, le versant qui l'appréhende comme le résultat d'une opération. Il n'est toutefois guère plus facile de démêler l'écheveau définitoire des opérations de thématisation et de topicalisation. La tâche est d'autant plus difficile qu'il faut également prendre en compte l'opération de focalisation. Il apparaît en effet que ce processus est souvent associé aux phénomènes linguistiques touchés par la thématisation ou par la topicalisation. Une position fort confortable et sans nul doute consensuelle consiste à définir les trois processus comme des opérations de structurations sémantiques ou des opérations de marquage de sens. Si cette caractérisation a le mérite de souligner un point commun, ce dénominateur commun ne nous révèle cependant rien sur les différents processus que ces opérations recouvrent.

### **2.1. Thématisation et topicalisation**

La thématisation et la topicalisation sont souvent considérées, notamment par ceux qui confèrent la même acception aux dénomi-

nations *thème/topique*, comme des procédés équivalents. Dans d'autres cas, il y a un rapport hiérarchique entre ces deux termes puisque la topicalisation, à l'image du topique vis-à-vis du thème, peut se trouver définie comme un cas particulier de thématisation. Le Querler (1998 : 114) rappelle ainsi que le terme de topicalisation est souvent employé pour désigner une thématisation à gauche (*cf.* la dislocation à gauche de *Question frémissement sensuel* dans (2)) par opposition à la thématisation à droite (dislocation à droite de *ce geste* en (2)<sup>21</sup>) :

(2) *Question frémissement sensuel*, d'après Sandra, c'était un signe qui ne trompait pas, *ce geste*. (F. Seguin, *L'arme à gauche*, p. 83, 1990)<sup>22</sup>

Pour d'autres, comme Nølke (1997), par exemple, l'opération est encore plus restreinte, puisque la topicalisation désigne uniquement l'antéposition d'un complément verbal sans reprise pronominale :

(3) Le chocolat, j'aime. (Nølke 1997 : 281)

Parallèlement l'on constate que la littérature portant sur les phénomènes de détachement ou de dislocation semble généralement privilégier le terme de topicalisation avec, comme élément définitoire, une modification de la linéarité basique de la phrase.

Quoi qu'il en soit, ces mécanismes — peut-être plus la topicalisation que la thématisation — sont généralement conçus comme un moyen de « cadrer la scène et de pointer sur telle ou telle entité » (Lacheret-Dujour, Ploux, Victorri 1998 : 99). On comprend aisément le premier rôle de la topicalisation : la fonction « cadrer la scène », provient essentiellement du fait que cette opération se trouve réalisée par un détachement à gauche. Le second rôle, celui de pointer sur telle ou telle entité, peut être interprété aussi comme une conséquence du premier. Il réside dans le fait que ces opérations, d'une façon ou d'une autre, mettent un élément phrastique au premier plan l'affectant ainsi d'un degré de saillance particulier ; la saillance étant d'autant plus sensible que la linéarité de la phrase en est directement affectée (*cf.* les

21. « *Topic* étant opposé à *tail* qui désigne un thème à droite de l'énoncé (queue de l'énoncé) » (Le Querler, 1998 : 114).

22. L'exemple est emprunté à Le Querler (à par.).

détachements d'un constituant en position frontale ou finale de la phrase). Rien d'étonnant, en conséquence, si ce second rôle ouvre toutes grandes les portes à une assimilation à la notion de focalisation et à une interprétation en termes de mise en focus des opérations thématization/topicalisation.

## 2.2. Thématization, topicalisation et focalisation

Nous venons de voir comment la notion de focalisation rencontrait celle de thématization/topicalisation et pouvait donner lieu à une interprétation de l'une en termes de l'autre. Il paraît donc nécessaire de maintenir séparées les deux opérations si l'on souhaite éviter la confusion qui guette ceux qui tablent sur la mise en saillance (ou mise en focus) à l'œuvre dans les deux types de processus.

Il existe une sorte de consensus « mou » autour de l'idée que la focalisation porte sur — ou encore que le focus ou le foyer correspondent à —, l'information essentielle sur laquelle on souhaite attirer l'attention dans un énoncé. Mais Nølke (1994 : 129) souligne que « si l'on focalise un élément d'un énoncé, ce n'est pas seulement pour attirer l'attention sur cet élément, c'est pour attirer l'attention sur le rôle qu'il joue par rapport aux autres éléments de son contexte et notamment les segments de l'énoncé où il est intégré ». Il s'ajoute donc un autre élément définitoire à la focalisation : elle sert à présenter l'élément focalisé comme le résultat d'un choix dans le cadre d'un paradigme, choix qui participe d'une stratégie informative ou interprétative que le locuteur souhaite présenter à son interlocuteur. C'est ce qui explique que, quel que soit le type de focalisation — simple ou spécialisée, *cf. infra* — le rôle fondamental de la focalisation réside dans une fonction d'identification, de mise en saillance intraparadigmatique, comme le souligne Nølke (1994 : 130) : « Par suite de sa propriété paradigmatique, toute focalisation est fondamentalement une focalisation d'identification ».

Nølke distingue deux grands types de focalisation :

(i) la focalisation simple : elle affecte tout énoncé ; sa visée est uniquement l'identification ; elle ne comporte qu'un domaine de focalisation simple, donc un seul foyer, comme l'exemplifie (4),

(4) Paul s'est promené *dans la forêt*

où le domaine s'étend du verbe sans auxiliaire jusqu'au dernier segment tonique, donc jusqu'à la fin de la partie de la phrase porteuse de l'intonème conclusif.

(ii) la focalisation spécialisée : sa visée identificatrice s'accompagne d'autres visées ; au foyer simple s'ajoute au moins un foyer spécialisé comme dans les exemples (5) à (8), proposés par Nølke (1994 : 136) en illustration, où les foyers spécialisés sont indiqués en italique. Nølke opère une subdivision en parlant pour les deux premiers exemples de foyers non marqués et pour les deux derniers de foyers marqués ; l'avant dernier étant marqué par l'adverbe *même* et le dernier par la structure syntaxique (le clivage) :

- (5) (Luc est toujours malade), alors que *Paul* est guéri.
- (6) (Pierre ne l'a pas *confirmé*), il l'a *affirmé*.
- (7) *Même Paul* a compris.
- (8) C'est la robe *blanche* que j'aimerais acheter.

Le cas de la focalisation simple n'entre pas en compétition avec la topicalisation, puisque un énoncé comme (4) ne suscite guère de commentaire en termes de topicalisation<sup>23</sup>. Par contre, les cas de focalisation spécialisée représentent des sites où la confusion entre la topicalisation et la focalisation peut s'installer. Ceci pour deux raisons :

(i) parce que la focalisation spécialisée marquée peut l'être par deux types de focalisateurs : les focalisateurs syntaxiques (le clivage en (8)) et les focalisateurs lexicaux (*même* en (7)).

(ii) parce que la focalisation spécialisée peut toucher le thème ou une partie du thème et donc être nommée *focalisation thématique* :

- (9) Quant à Pierre, il ne peut rester ici.
- (10) Pierre, les gendarmes l'ont arrêté ce matin.
- (11) Max, pour sa part, en était tout à fait content
- (12) Paul, lui, n'a pas battu le chat avec un bâton<sup>24</sup>.

Dans tous ces exemples, comme le note en effet Nølke (1994), le thème est focalisé, c'est-à-dire que « l'attention est attirée sur le fait que

23. Il peut donc y avoir focalisation sans topicalisation.

24. Les exemples sont toujours de Nølke (1994 : 136-139).

le thème est le résultat d'un choix (nouveau) entre plusieurs thèmes possibles » (Nølke, 1994<sup>25</sup>). C'est dire aussi que le thème fait partie du présupposé stratificationnel ou est présenté comme acquis préalablement à l'énonciation. Mais quelle est la visée de cette focalisation thématique ? Comme la focalisation simple, la focalisation spécialisée, on le rappelle, joue avant tout un rôle d'identification découlant de la propriété paradigmatique de toute focalisation. Et par ce choix au sein d'un paradigme donné, la focalisation introduit un contraste au sein du paradigme. Cet effet de contraste ou d'insistance est encore plus prégnant en site de focalisation spécialisée et donc dans des exemples comme (9) à (12). Aussi, comme le note encore Nølke (1994 : 141-142), la focalisation thématique « sert à marquer l'énoncé de la phrase comme pertinent dans un contexte où le thème sera contrasté (au sens faible de ce terme) — ou bien dans l'énoncé qui précède, ou bien dans l'énoncé qui suit. Dans le premier cas, qui est de loin le plus fréquent, on peut encore être plus précis : la visée est alors d'indiquer le changement de thème ».

#### **En ouverture conclusive : comment faire la différence entre thématisation/topicalisation et focalisation ?**

Il nous semble que deux pistes de recherche doivent être suivies. La première prend son point de départ dans le domaine structural, alors que la seconde s'exprime plutôt en termes fonctionnels :

(i) une différence en termes structuraux :

La topicalisation — mais pas nécessairement la thématisation, voir *supra* — est toujours conçue comme une modification phrastique marquée structurellement par l'ordre des constituants. Elle se trouve donc toujours iconiquement marquée. La focalisation — notamment la focalisation simple — n'est pas nécessairement accompagnée d'un changement d'ordre des mots et du coup elle n'est pas toujours structurellement marquée.

(ii) une différence en termes fonctionnels :

Quels que soient les termes que l'on utilise pour la définir, il semble que l'opération de focalisation corresponde à un processus de différen-

---

25. Repris dans Nølke (2001 : 139)

ciation, d'identification de choix au sein d'un domaine paradigmatique. Que ce soit chez Nølke qui a bien modélisé cette opération d'identification au sein d'un paradigme ou chez Peeters (1999 : 48) qui souligne que la focalisation fait ressortir le caractère différentiel du sens en marquant le sens choisi en opposition avec tous les sens virtuels qui auraient pu survenir, la focalisation s'apparente peu ou prou à une mise en contraste plus ou moins forte au sein d'un paradigme. La thématisation et/ou la topicalisation, au contraire, répond(ent) plutôt à une opération d'organisation ou de structuration de niveaux syntagmatiques qui s'écarte donc de celle de la focalisation. Toutefois, on comprend fort bien qu'il y a des points de rencontre privilégiés entre ces deux types d'opérations dès lors que la différenciation ou le contraste paradigmatique lié à la focalisation se trouve iconiquement marqué par une organisation particulière — ou non canonique — des constituants de la phrase, comme l'illustrent notamment les travaux sur des marqueurs tels que *quant à, en ce qui concerne*<sup>26</sup>, etc. Il s'avère donc très stimulant de penser que ce type de travaux pourrait dépasser le fonctionnement intrinsèque de ces marqueurs et proposer ainsi de nouvelles pistes d'investigations propres à mieux (re)définir les points de convergences et de différences entre ces opérations.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Adam J. M. 1992, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.  
Bakhtine M. 1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.  
Berrendonner A. & Reichler-Beguelin M. J.  
1997, « Les constructions en français. Variétés, norme, usages », trad. anglaise à paraître sous le titre « Left Dislocation in French : Varieties, Use and Norm », in Cheshire, J. & Stein, D. (éds.) *The Grammar of on-Standard Language*, London, Longman.

---

26 Cf. note 12.

- Caron B. & Mohamadou A.  
1999, « La spécification du terme topique en haoussa et en peul », in Guimier C. (éd.), *La thématization dans les langues*, Berne, Peter Lang, 65-70.
- Chafe W. L.  
1976, « Givenness, contrastiveness, definiteness subjects, topics and point of view », in Li Charles N. ed., *Subject and*  
1987, « Cognitive constraints on information flow », in R. Tomlin ed., *Coherence and Grounding in Discourse*, Amsterdam, Benjamins, 21-51.
- Combettes B.  
1998, « Thématization, topicalisation et éléments non référentiels : le cas de l'adjectif détaché », *Cahiers de praxématique*, 30, 133-159.  
1999, « Thématization et topicalisation : leur rôle respectif dans l'évolution du français », in Guimier C.(éd.), *La thématization dans les langues*, Berne, Peter Lang, 231-246.
- Cornulier (De) B.  
1979, « Remarques sur la perspective sémantique (thème, propos, etc.) », *Langue française*, 42, 60-68.
- Danes F.  
1974, « Fonctionnal sentence perspective and the organization in the text », in Danes F. ed., *Papers on Functionnal sentence perspective*, 106-128.
- Danon-Boileau L. et al.  
1991, « Intégration discursive et intégration syntaxique », *Langages*, 104, 111-128.
- Dik S.C.  
1978, *Functionnal grammar*, Amsterdam, North-Holland.
- Dittmar N.  
1988, « À propos de l'interaction entre la construction du thème et l'organisation de la conversation : l'exemple du discours thérapeutique », *Langue française*, 78, 88-101.
- Dittmar N.  
1992, « Topic in grammar and discourse », *Linguistics*, 30, 1-3.
- Dobrovie-Sorin C.  
1999, « Le(s) thème(s) entre la syntaxe et les structures de l'information », in Guimier C.(éd.), *La thématization dans les langues*, Berne, Peter Lang, 169-184.
- Dubois J. et al.  
1974, « Topicalisation, topique », in *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage*, Paris, 489-490.
- Ducrot O. et Schaeffer J. M.  
1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Firbas J.  
1964, « On defining the theme in functionnal sentence analysis », *Travaux de linguistiques de Prague*, 1, 267-280.

- Firbas J. 1972, « On the Interplay of Prosodic and Non-Prosodic Means of Functional Sentence Perspective », in Fried V., (ed.) *The Prague School of Linguistics and Language Teaching*, London, Oxford University Press, 77-94.  
 1974, « Some Aspects of the Czechoslovak Approach to Problems of Functional Sentence Perspective », in Danes F. (ed.) *Papers on Functional Sentence Perspective*, Prague, Mouton, 11-37.  
 1992, *Functional Sentence Perspective in Written and Spoken Communication*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Fløttum K. 1999, « 'Quant à' : thématiseur et focalisateur », in Guimier C. (éd.), *La thématisation dans les langues*, Berne, Peter Lang, 135-150.  
 à paraître, « À propos de 'Quant à' et 'En ce qui concerne' », in Combettes B., Schnedecker C., Theissen A., (éds.), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
- Fradin B. & Cadiot P. 1988, Présentation du numéro *Langue française, Le thème en perspective*, 78, 3-8.
- Galmiche M. 1992, « Au carrefour des malentendus : le thème », *L'information grammaticale*, 54, 3-10.
- Givon T., (ed.) 1983, *Topic continuity in Discourse. A Quantitative Cross-Language Study*, Amsterdam — Philadelphia, Benjamins.
- Givon T. 1992, « The grammar of referential coherence as mental processing instructions », *Linguistics*, 30, 5-55.
- Grobet A. 2000, *L'identification des topiques dans les dialogues*, thèse de doctorat, Genève.
- Gruber J. S. 1965, *Studies in Lexical Relations*, PhD, MIT.
- Guimier C. 1999, Présentation, La thématisation dans les langues, in Guimier C. (éd.), *La thématisation dans les langues*, Berne, Peter Lang, 1-12.
- Halliday M. A. K. 1967, « Notes on transitivity and theme in English », *Journal of Linguistics*, 3, 199-244.  
 1970, « Language structure and language function », in *New Horizons in Linguistics*, J. Lyons, (ed.), Harmondsworth, Penguin, 140-165.

- Halliday M. A. K. 1974, « The place of « fonctionnal sentence perspective » in the system of linguistic description », in Dane F. (ed.), *Papers on Functionnal sentence perspective*, 43-53.  
1985, 2<sup>e</sup> éd. 1994, *An introduction to Functionnal Grammar*, London, Edward Arnold.
- Haiman J. 1978, « Conditionals are topics », *Language*, 54, 564-589.
- Jachendoff R. 1972, *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, Cambridge, MIT Press.
- Keenan E.O. Schieffelin B. B.  
1976, « Topic as a Discourse Notion : a Study of Topic in the Conversations of Children and Adults », in Li C. (ed.) *Subject and Topic*, New-York, New-York Academic-Press, 335-384.
- Kuno S. 1972, « Functionnal sentence perspective : a case study from Japanese and English », *Linguistic Inquiry*, 3, 269-320.
- Lacheret-Dujour A., Ploux S. & Victorri B.  
1998, « Prosodie et thématization en français parlé », *Cahiers de praxématique*, 30, 89-111.
- Lambrecht K. 1994, *Information structure and sentence form : Topic, Focus, and the mental representations of discourse referents*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Le Querler N. 1998, « Le marquage syntaxique de la thématization de l'objet dans La pluie d'été de Marguerite Duras », *Cahiers de Praxématique*, 30, 113-131.  
à paraître, « Question fruit de mer, le chef, il s'y connaît », in Combettes B., Schnedecker C., Theissen A., (éds.), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
- Levinson S. C. 1983, *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Li C., Thompson S.  
1976, « Subject and Topic : A New Typology of Language », in Li C. (ed) *Subject and Topic*, New-York, New-York Academie-Press, 459-489.
- Marandin J. M. 1988, « À propos de la notion de thème de discours. Éléments d'analyse dans le récit », *Langue française*, 78, 67-87.
- Martin R. 1981, « Thème et thématization de l'énoncé », *Travaux linguistiques de Gand*, 27-48.

- Martinie B., Sitri F.  
à paraître, « Thématisation et organisation du discours », in Combettes B., Schnedecker C., Theissen A., (éds.), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
- Molnar V.  
1993, « Zur Pragmatik und Grammatik des TOPICS-Begriffes », in Reis M., (ed.), *Wortstellung und Informationsstruktur*, Tübingen, Niemeyer, 155-202.
- Mondada L.  
1994, *Verbalisation de l'espace et fabrication du savoir. Approche linguistique de la construction des objets dans le discours*, Lausanne, Université de Lausanne.
- Nølke H.  
1994, *Linguistique Modulaire : de la forme au sens*, Louvain/Paris, Peeters.  
1997, « Note sur la dislocation du sujet : thématisation ou focalisation ? », in Kleiber G. & Riegel M. (éds.), *Les formes du sens*, Louvain, Duculot, 281-294.  
2001, *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Kimé, Paris.
- Paul H.  
1880, (1975), *Prinzipien der Sprachgeschichte*, Tübingen, Niemeyer.
- Peeters J.  
1999, « Thématisation et focalisation : deux principes distincts et complémentaires de la construction du sens », Guimier C. (éd.), *La thématisation dans les langues*, Berne, Peter Lang, 34-45.
- Porhiel S.  
à paraître, « Les indicateurs d'intérêt dans l'organisation textuelle », in Combettes B., Schnedecker C., Theissen A., (éds.), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
- Prévost S.  
1998, « La notion de thème : flou terminologique et conceptuel », *Cahiers de praxématique*, 30, 13-35.  
à paraître, « 'Quant à' : analyse pragmatique de l'évolution diachronique (14<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècles) », in Combettes B., Schnedecker C., Theissen A., (éds.), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.  
à paraître, *Les énoncés à sujet postverbal au 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles : une approche sémantico-pragmatique*, thèse de doctorat, Paris, Éditions du CNRS.
- Prince E. F.  
1981, « Towards a taxonomy of given-new information », in P. Cole (ed). *Radical Pragmatics*, New-York, Academic Press, 223-255.

- Pusch C. D. 1999, « La phrase principale affirmative en gascon », in Guimier C. (éd.), *La thématization dans les langues*, Berne, Peter Lang, 107-119.
- Reinhart T. 1982, « Pragmatics and Linguistics : an analysis of sentence topics », *Philosophica*, 27, 53-94.
- Rizzi L. 1997, « The Fine Structure of the Left Periphery », in Haegeman L.(ed.) *Elements of Grammar. Handbook of Generative Syntax*, Dordrecht, Kluwer, 281-337.
- Roulet E. et al. 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- Siblot P. 1998, « Nommer, c'est déjà prédiquer », *Cahiers de praxématique*, 30, 13-35.
- Stark E. 1999, « Antéposition et marquage du thème dans les dialogues spontanés », in Guimier C. (éd.), *La thématization dans les langues*, Berne, Peter Lang, 337-358.
- Schlobinsky P. & Schütze-Coburn S. 1992, « On the Topic and Topic Continuity », *Linguistics*, 30, 89-121.
- Travnicek F. 1962, « O tak zvanim aktualnim cleneni vetnim (On so-called functional sentence perspective) », *Slovo a slovesnost*, 22, 163-171.
- Wilmet M. 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.

